

Les salariés du secteur culturel privé en Languedoc-Roussillon Du spectacle vivant à l'édition-impression : trois profils très différents

Frédéric AUTRAN - INSEE

En 2005, on dénombre dans la région 23 800 salariés d'un établissement privé du secteur culturel. Selon les activités exercées, trois profils très distincts se dégagent.

Dans l'édition/impression et le patrimoine, les salariés occupent des emplois stables et pérennes. Dans le spectacle et l'animation de loisirs, les salariés sont plus mobiles, cumulant souvent plusieurs contrats de travail dans une année. Le dernier profil correspond à des salariés très occasionnels qui effectuent l'essentiel de leur activité professionnelle dans un autre secteur que celui de la culture.

En 2005, 23 800 habitants du Languedoc-Roussillon sont salariés d'un établissement culturel du secteur privé spécialisé dans le spectacle vivant, l'audiovisuel, le patrimoine, l'édition, l'impression ou la reproduction de livres ou de sons, ou encore dans l'animation de loisirs (voir encadrés pages 3 et 4). Certains d'entre eux ont également travaillé dans un autre secteur que celui de la culture au cours de la même année.

Au total, ils ont occupé 40 000 emplois, dont 8 500 hors du secteur culturel. Un quart d'entre eux ont signé au moins trois contrats de travail, entrecoupés parfois de périodes d'inactivité durant l'année.

Trois profils de salariés

Deux facteurs différencient les salariés du secteur de la culture : le nombre annuel d'heures travaillées dans ce secteur et la part que représentent ces heures dans le nombre total d'heures travaillées, tous secteurs confondus.

40 % des salariés du secteur culturel travaillent dans le spectacle vivant

Unités : nombre et %

Activités principales	Salariés	Répartition
Spectacle vivant	9 468	39,8
Edition/impression	5 125	21,5
Autres secteurs	3 177	13,4
Audiovisuel	2 974	12,5
Patrimoine	2 255	9,5
Animation de loisirs	796	3,3
Total culture	23 795	100

Source : Insee - DADS 2005

Cette étude est issue d'un partenariat entre la Direction Régionale de l'Insee et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), avec l'appui technique de l'Observatoire des Territoires (OBSTER).

Selon ces deux critères, les salariés se scindent en trois groupes. En premier lieu, des salariés travaillant quasi exclusivement dans le secteur culturel et occupant des emplois plutôt stables et traditionnels. En deuxième lieu, des salariés travaillant également de façon quasi exclusive dans le secteur culturel, mais occupant souvent dans l'année plusieurs emplois plutôt courts. En dernier lieu, des salariés très occasionnels effectuant l'essentiel de leur activité dans un autre secteur et peu d'heures dans le secteur culturel.

Des emplois plutôt traditionnels pour les salariés de l'édition/impression et du patrimoine :

Les salariés du premier groupe exercent principalement dans l'édition/impression ou le secteur du patrimoine. Ils travaillent presque exclusivement dans le secteur de la culture où ils occupent des emplois relativement stables et traditionnels.

Ces salariés travaillent 1 300 heures par an, en moyenne, contre 800 pour l'ensemble des salariés de la culture et 1 150 pour l'ensemble du secteur privé. Plus de 80 % d'entre eux ne connaissent qu'une seule période

Le temps annuel de travail des salariés varie du simple au triple

Activités principales	Nombre moyen d'heures par an	% d'heures dans la culture
Edition/impression	1 305	99
Patrimoine	1 282	98
Autres secteurs	853	13
Audiovisuel	742	98
Animation de loisirs	576	96
Spectacle vivant	418	97
Total culture	795	86
Secteur privé	1 149	//

Source : Insee - DADS 2005

de travail dans l'année, contre 60 % pour l'ensemble du secteur culturel. De plus, d'une année sur l'autre, plus de la moitié d'entre eux améliorent ou stabilisent leur nombre d'heures de travail. Très peu d'entre eux changent d'activité.

Globalement, les salariés de l'édition/impression et du patrimoine sont plus âgés et exercent des métiers moins souvent artistiques. Leur rémunération horaire est, en moyenne, au-dessous de celle de l'ensemble de salariés de la culture.

Des emplois moins stables pour les salariés du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'animation de loisirs

Le deuxième groupe se compose de salariés travaillant aussi de façon quasi exclusive dans le secteur culturel, mais dont le temps de travail dans ce secteur est plus restreint. Exerçant dans le spectacle vivant, l'audiovisuel ou l'animation de loisirs, ils sont plus mobiles que les autres salariés du secteur de la culture.

Plus de la moitié de ceux ayant eu un emploi une année donnée dans ces secteurs ne travaillent plus dans le

même domaine d'activité l'année suivante. Seuls 40 % d'entre eux améliorent ou stabilisent leur nombre d'heures de travail.

Dans le spectacle vivant, les salariés effectuent 420 heures par an en moyenne. La moitié d'entre eux travaillent moins de 150 heures et seulement 28 % plus de 500 heures. Ils signent plus de contrats qu'ailleurs : 41 % d'entre eux effectuent au moins deux périodes d'emploi dans l'année. Par ailleurs, 13 % exercent aussi un autre emploi dans un secteur non culturel. Plus de la moitié d'entre eux exercent un métier artistique plutôt mieux payé que les autres métiers du secteur culturel.

Les salariés de l'audiovisuel travaillent en moyenne 740 heures par an et presque la moitié d'entre eux dépassent les 500 heures. Ce sont plus souvent des hommes (62 %) et ils sont les mieux rémunérés du secteur culturel. Le salaire horaire brut médian y est de 16,6 €/h et atteint presque les 19 €/h dans le domaine de la télévision et de la radio.

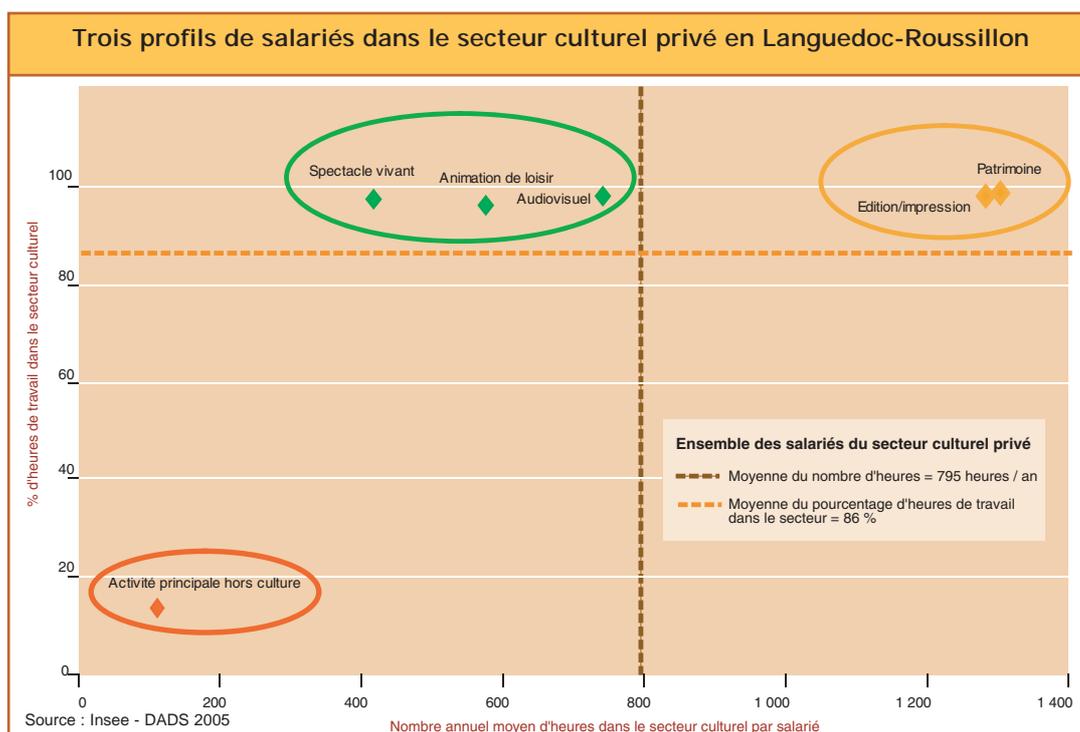
Les emplois qu'ils occupent sont un peu plus stables que dans le spectacle vivant : 71 % des salariés de l'audiovisuel connaissent une seule période d'emploi dans l'année et 9 % exercent un emploi dans un secteur non culturel.

Activités principales	500 heures ou plus	3 périodes ou plus	Absence de l'activité l'année suivante
Patrimoine	79	4	35
Edition/impression	78	8	37
Audiovisuel	47	17	51
Animation de loisir	32	12	57
Arts vivants	28	28	55
Total	43	25	48

Source : Insee - DADS 2005

Activités principales	Part des hommes	Part des moins de 30 ans	Part des salariés ayant un emploi artistique
Arts vivants	60	28	53
Audiovisuel	62	31	44
Edition/impression	58	24	18
Autres secteurs	54	45	11
Animation de loisir	50	61	5
Patrimoine	50	29	1
Total culture	58	31	32
Secteur privé	53	33	//

Source : Insee - DADS 2005



Enfin, seulement la moitié des employeurs de l'audiovisuel se situent sur le territoire régional contre 75 % pour l'ensemble des salariés de la culture. Les autres employeurs sont localisés à 38 % en Île de France et 5 % en PACA.

Le profil des salariés de l'animation de loisirs est sensiblement différent. Une majorité d'entre eux (61 %) ont moins de 30 ans. Ils sont embauchés pendant la saison estivale, pour répondre aux importants besoins de main d'œuvre des parcs d'attractions et des manèges de forains. Ainsi, seulement 21 % de ces salariés exercent un métier artistique ou technique. Ils cumulent 580 heures de travail par an et 32 % dépassent les 500 heures. Dans l'animation de loisirs le salaire horaire brut est le plus faible du secteur culturel, avec 9 €/h.

Des salariés très occasionnels

Le troisième groupe, minoritaire, est composé de 3 200 personnes. Salariés occasionnels du secteur de la culture, ils exercent leur activité professionnelle principale dans un autre secteur parmi lesquels les plus représentés sont le secteur public et associatif, les services opérationnels de l'intérim et l'hôtellerie restauration.

Ces salariés occasionnels travaillent, en moyenne, 850 heures par an, dont 115 seulement dans le secteur culturel, soit 13 % de leur temps de travail. Les 3/4 d'entre eux y travaillent moins de 150 heures dans l'année et seulement 4 % passent le cap des 500 heures.

Ils travaillent plus souvent dans le spectacle vivant, notamment l'été et à l'approche des fêtes de fin d'année. Dans les autres activités culturelles, leurs emplois sont moins saisonniers.

Les salariés occasionnels sont plus souvent des femmes. Ils sont plus jeunes : 45 % d'entre eux ont moins de 30 ans, contre 31 % pour l'ensemble des salariés du secteur culturel. Leurs emplois sont peu stables : 66 % d'entre eux signent au moins 3 contrats de travail dans l'année, contre 25 % pour l'ensemble du secteur.

Enfin, ils sont mieux rémunérés dans la culture que dans les secteurs où ils exercent leur activité principale. Leur salaire horaire brut médian (c'est à dire le salaire horaire qui partage ces salariés en une moitié qui perçoit moins et l'autre moitié qui perçoit plus) est de 11,8 €/h pour leurs emplois dans le secteur culturel, contre 10,3 €/h ailleurs.

Champs et sources de l'étude

Cette étude s'intéresse aux habitants du Languedoc-Roussillon salariés du secteur culturel. Le champ retenu est l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins 1 heure dans un établissement culturel en 2005, quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement en France métropolitaine .

Toutes les données sur les emplois salariés sont issues du fichier 2005 des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Cette déclaration est un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Cette source couvre toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements employant des salariés et pour toutes les activités économiques à l'exception des services domestiques et des services de l'Etat.

Qu'est-ce qu'un poste et une période de travail ?

Dans les DADS, un poste de travail correspond à une personne salariée dans un établissement. Cette personne peut avoir plusieurs contrats de travail (plusieurs cachets...) avec cet employeur. Dans ce cas, le poste comptera plusieurs périodes d'emploi. Cette personne peut aussi être salariée d'un autre établissement, soit en même temps, soit avant ou après dans l'année. Il s'agit d'un autre poste de travail. Ainsi, un salarié peut cumuler plusieurs postes de travail et plusieurs périodes de travail sur une année.

Qu'est-ce qu'un poste principal ?

Dans cette étude, la notion de poste principal d'un salarié correspond au poste de travail dans lequel il a fourni le plus d'heures de travail dans l'année.

Qu'est-ce qu'un poste artistique et un poste technique ?

Un salarié occupe un poste de travail dans un établissement. Il exerce un métier comme chanteur, architecte ou ingénieur du son... Dans les DADS, ce métier est codé suivant la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CS).

Le poste de travail sera considéré comme artistique s'il correspond à la CS " Professions de l'information, des arts et des spectacles ".

Les postes de travail techniques regroupent, quant à eux, les catégories socioprofessionnelles suivantes : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, les techniciens, les contremaîtres, agents de maîtrise et les ouvriers.

Le secteur culturel

Qu'est-ce que le secteur de la culture ?

Le secteur de la culture est défini à l'aide de la nomenclature d'activités française NAF 2003. Dans cette étude, il regroupe les 5 grandes familles ci-dessous.

Dans l'animation de loisirs, les associations en 913E sont considérées comme culturelles si elles sont conventionnées. Elles sont une trentaine comme par exemple les fédérations d'œuvres laïques.

Dans cette nomenclature Naf, il manque d'autres activités culturelles qui sont englobées dans des activités plus larges. Par exemple, le commerce de disques est englobé dans le commerce de détail (524L), et l'enseignement artistique dans l'éducation (80xx).

Famille	Sous famille	Intitulé	Naf	
Edition, impression, reproduction	Edition	Edition de livres	221A	
		Edition de journaux	221C	
		Edition de revues et périodiques	221E	
		Edition d'enregistrements sonores	221G	
		Autres activités d'édition	221J	
	Impression	Imprimerie de journaux	222A	
		Autre imprimerie (labour)	222C	
		Reliure	222E	
		Activités de pré-presses	222G	
		Activités graphiques auxiliaires	222J	
	Reproduction	Reproduction d'enregistrements sonores	223A	
		Reproduction d'enregistrements vidéos	223C	
	Audiovisuel	Cinéma, vidéo	Production de films pour la télévision	921A
			Production de films institutionnels et publicitaires	921B
Production de films pour le cinéma			921C	
Prestations techniques pour le cinéma et la télévision			921D	
Distribution de films cinématographiques			921F	
Edition et distribution vidéo			921G	
Projection de films cinématographiques			921J	
Radio, télévision		Activités de radio	922A	
		Production de programmes de télévision	922B	
		Edition de chaînes généralistes	922D	
		Edition de chaînes thématiques	922E	
		Distribution de bouquet de programmes de radio et de télévision	922F	
Agences de presse		Agences de presse	924Z	
Arts vivants		Activités artistiques	Activités artistiques	923A
	Gestion de salles	Gestion de salles de spectacle	923D	
	Services et activités annexes	Services annexes aux spectacles	923B	
		Activités diverses du spectacle	923K	
Patrimoine	Fabrication	Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	362C	
		Fabrication d'instruments de musique	363Z	
	Architecture	Activités d'architecture	742A	
Animation de loisirs	Animation de loisirs	Gestion des bibliothèques	925A	
		Gestion du patrimoine culturel	925C	
		Manèges forains et parc d'attractions	923F	
	Associations conventionnées et non retrouvées dans les codes Naf précédents	913E		

Pour en savoir plus

- «Le secteur culturel privé en Languedoc-Roussillon : 2 700 établissements et 27 500 emplois salariés en 2005»
- Insee - Repères chiffres pour le Languedoc-Roussillon - n° 2 février 2008
- «En Languedoc-Roussillon les professions culturelles emploient 13 000 personnes en 1999»
- Insee - Repères synthèse pour le Languedoc-Roussillon - n° 9 août 2002
- «30 300 salariés du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur»
- Sud Insee l'essentiel n° 81 - mai 2005
- «Les entreprises du spectacle 1995 à 2001 : Emploi, salaires et gestion de la main d'œuvre»
- Insee Première n° 978 - juillet 2004